

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

L'an deux mille vingt et le 25 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.

**Etaient Présents** : Christophe BEC, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Aurore COURTOIS, Sylvie GUIRAO, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.

**Etait Excusés** : Francis ESPINASSE (ayant donné pouvoir à Nathalie RAOUL), Daniel MAYANOBE, Michel ROUMEGOUS (ayant donné pouvoir à Yannick RECOULES)

**Présents** : 12

**Votants** : 14

**A été élu secrétaire de séance** : Christophe BEC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Opération comptable : Transfert de terrains - Budget Principal vers Lotissement L'Orée de Dèzes II
- Opération comptable : Transfert de terrains - Budget Principal vers Lotissement La Garenne

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

#### **Ordre du jour modifié :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 juin 2020
2. Finances :
  - Affectation des résultats 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes
  - Vote des taux des contributions directes 2020
  - Transfert terrain Budget Principal vers Budget Lotissement L'Orée de Dèzes II
  - Transfert terrain Budget Principal vers Budget Lotissement La Garenne
  - Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes
3. Acquisition de terrain – Avenue du Colombier ;
4. Travaux Rénovation Eclairage Public – Impasse du Puech;
5. Questions diverses.

#### **1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 juin 2020.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

**2 - Finances**

- ↳ Affectation résultat fonctionnement 2019 **Budget Principal : 1 011 642,33 €**  
**Réserve au 1068 : 461 642,33 € - Excédent reporté en 2020 : 550 000,00 €**
- ↳ Affectation résultat fonctionnement 2019 **Budget Assainissement : 62 938,50 €**  
**Excédent reporté en 2020 : 62 938,50 €**
- ↳ Affectation résultat fonctionnement 2019 **Budget Hôtel Entreprises : - 559,05 €**  
**Déficit reporté en 2020 : - 559,05 €**
- ↳ Affectation résultat fonctionnement 2019 **Budget Photovoltaïque : 5 722,51 €**  
**Excédent reporté en 2020 : 5 722,51 €**
- ↳ Affectation résultat fonctionnement 2019 **Budget Lotissement La Garenne : - 1,94 €**  
**Déficit reporté en 2020 : - 1,94 €**
- ↳ Affectation résultat fonctionnement 2019 **Budget Lotissement Le Galinié : - 0,30 €**  
**Déficit reporté en 2020 : - 0,30 €**
- ↳ Affectation résultat fonctionnement 2019 **Budget Lotissement L'Orée de Dézes II : Néant**
- ↳ **Vote des taux des contributions directes 2020**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune désire poursuivre ses investissements sans augmentation de la pression fiscale ;

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**Article 1er :** décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 12,99 %
- Foncier non bâti = 54,55 %
- CFE = 18,47 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2 :** charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

↳ **Opération comptable : Transfert de terrains Budget Principal vers Budget annexe Lotissement L'Orée de Dèzes**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2010 le Conseil Municipal a approuvé la création du lotissement l'Orée de Dèzes II sur les parcelles AM 389, 391 et 441. Ces terrains appartiennent à la commune et il convient de les transférer vers le budget annexe du lotissement l'Orée de Dèzes II.

Monsieur le Maire propose les opérations comptables suivantes :

- sur le budget communal : un titre de 36 069,14 € HT sur le compte 775, un mandat de 36 069,14 € sur le compte 675 (042) et un titre de 36 069,14 € sur le compte 2111 (040) ;
- sur le budget annexe Lotissement l'Orée de Dèzes II un mandat sur le compte 6015 pour un montant de 36 069,14 € HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables ci-dessus détaillées.

↳ **Opération comptable : Transfert de terrains Budget principal vers budget annexe Lotissement La Garenne**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 6 en date du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la création du lotissement « Fargal Bas », renommé lotissement « Le Verger » par délibération n° 10 en date du 10 novembre 2016, extension du lotissement « La Garenne ». Ces terrains appartiennent à la commune et il convient de les transférer vers le budget annexe du lotissement La Garenne.

Monsieur le Maire propose les opérations comptables suivantes :

- sur le budget communal : un titre de 52 392,60 € HT sur le compte 775, un mandat de 52 392,60 € sur le compte 675 (042) et un titre de 52 392,60 € sur le compte 2111 (040) ;
- sur le budget annexe lotissement La Garenne un mandat sur le compte 6015 pour un montant de 52 392,60 € HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables ci-dessus détaillées.

↳ **Vote des Budgets Primitifs 2020**

• **Vote BP 2020 – Budget Principal**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 751 383.35 €	1 751 383.35 €
Investissement	2 474 685.02 €	2 474 685.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 226 068.37 €</b>	<b>4 226 068.37 €</b>

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

- Vote BP 2020 – Budget Assainissement

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	196 438.50 €	196 438.50 €
Investissement	1 285 934.60 €	1 285 934.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 482 373.10 €</b>	<b>1 482 373.10 €</b>

- Vote BP 2020 – Budget Hôtel Entreprises

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	26 201.00 €	26 201.00 €
Investissement	133 254.73 €	133 254.73 €
<b>TOTAL</b>	<b>159 455.73 €</b>	<b>159 455.73 €</b>

- Vote BP 2020 – Budget Photovoltaïque

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	12 722.51 €	12 722.51 €
Investissement	7 572.00 €	7 572.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 294.51 €</b>	<b>20 294.51 €</b>

- Vote BP 2020 – Budget Lotissement La Garenne

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	419 277.01 €	419 277.01 €
Investissement	398 739.60 €	398 739.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>818 016.61 €</b>	<b>818 016.61 €</b>

- Vote BP 2020 – Budget Lotissement Le Galinié

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	72 304.12 €	72 304.12 €
Investissement	144 605.64 €	144 605.64 €
<b>TOTAL</b>	<b>216 909.76 €</b>	<b>216 909.76 €</b>

- Vote BP 2020 – Budget Lotissement L'Orée de Dèzes II

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	328 176.36 €	328 176.36 €
Investissement	289 106.22 €	289 106.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>617 282.58 €</b>	<b>617 282.58 €</b>

### **3 - Acquisition d'un terrain au Colombier**

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur Pierre Louis BRAS, situé au Colombier, sur la commune de MONTBAZENS dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'assainissement sur l'Est du Bourg de Montbazens.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

Considérant la proposition de l'intéressé au prix de 30 000 € pour le terrain cadastré AK 432 d'une surface de 3 613 m<sup>2</sup>.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'acquérir au prix de trente mille (30 000,00 €) le terrain sis au Colombier à MONTBAZENS (12 220) cadastré section AK n° 432 d'une superficie de 3 613 m<sup>2</sup> ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires ;
- **DIT** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune ;
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal sur l'opération 178 (acquisition foncière).

#### **4 – Travaux rénovation éclairage public – Impasse du Puech**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 2 965,00 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 1400 € (4 luminaires) , la contribution de la Commune est de 2 158,00 Euros.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 1 565,00 + 593,00 = 2 158,00 €

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ce document permet à la collectivité :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, par une opération d'ordre budgétaire, instruction M14 – au compte 2315 pour les dépenses et au compte 13258 pour les recettes et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :**

- **De s'engager** à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 158,00Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
  - **De s'engager** à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

**Questions diverses**

**1 – Compte rendu de la commission Scolaire – Vie associative - Communication**

**A – Scolaire :**

La Commission s'est réunie le samedi 20 juin à la Mairie de Lugan pour échanger sur le fonctionnement de l'école du RPI Lugan/Montbazens. La commission souligne que l'ouverture de l'école pendant la période de confinement et déconfinement a été très bien organisée par l'équipe enseignante et le personnel de l'école. La commission remercie chacun pour son implication, sa disponibilité et son adaptation dès le premier jour du confinement.

**B – Communication**

La Commission Scolaire - Vie associative – Communication s'est réunie le samedi 20 juin pour étudier les divers moyens à mettre en œuvre pour communiquer avec la population de Montbazens. Actuellement, la Commune de Montbazens diffuse des informations via son propre site internet. La Commission souhaiterait communiquer davantage et mettre en place l'application « Panneau Pocket » sur la commune. Cette application est donc présentée au Conseil Municipal.



# PanneauPocket

MA COMMUNE DANS LA POCHE

---

PanneauPocket est une application mobile simple et efficace qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur Commune.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

Le Conseil municipal est favorable à la mise en place de cette application « Panneau Pocket ». Il souhaite également ajouter des panneaux d'affichage dans le bourg. Ces démarches permettrait de diminuer l'affichage publicitaire illégal et viendrait en complémentarité du site internet.

A ce sujet, Monsieur le Maire explique au Conseil que le site internet était géré par les élus pendant toute la durée de l'ancienne mandature, notamment Rose-Marie Lebourcq et Nathalie Raoul. Il est donc nécessaire que certains membres de la commission prennent le relais pour continuer à faire vivre le site de la Commune. Monsieur le Maire explique également que le site internet ne fonctionnera plus à partir du 31 décembre 2020. Le SMICA propose une nouvelle version de site internet plus adaptée au besoin de la commune. Les données actuelles du site pourront être sauvegardées et réutilisées pour réaliser le nouveau site internet. Les élus de la commission Scolaire – Vie associative – Communication propose de prendre contact avec Rose-Marie Lebourcq et prendre en charge la création du nouveau site internet et sa gestion future.

Pour finir, la commission souhaite prochainement rencontrer les associations du territoire pour échanger sur ces divers modes de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h50.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

<b>Délibérations</b>
<b>N° 25062020-01</b> : Affectation du résultat 2019 – Budget principal
<b>N° 25062020-02</b> : Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Assainissement
<b>N° 25062020-03</b> : Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Hôtel d'entreprises
<b>N° 25062020-04</b> : Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Photovoltaïque
<b>N° 25062020-05</b> : Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Lotissement La Garenne
<b>N° 25062020-06</b> Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Lotissement Le Galinié
<b>N° 25062020-07</b> : Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Lotissement L'Orée de Dèzes II
<b>N° 25062020-08</b> : Fiscalité – Vote des taux de contributions directes 2020
<b>N° 25062020-09</b> : Opération comptable pour transfert de terrains Lotissement L'Orée de Dèzes II
<b>N° 25062020-10</b> : Opération comptable pour transfert de terrains Lotissement La Garenne
<b>N° 25062020-11</b> : Approbation Budget Primitif 2020 Budget Principal
<b>N° 25062020-12</b> : Approbation Budget Primitif 2020 Budget annexe Assainissement
<b>N° 25062020-13</b> : Approbation Budget Primitif 2020 Budget annexe Hôtel d'entreprises
<b>N° 25062020-14</b> : Approbation Budget Primitif 2020 Budget annexe Photovoltaïque
<b>N° 25062020-15</b> : Approbation Budget Primitif 2020 Budget annexe La Garenne
<b>N° 25062020-16</b> : Approbation Budget Primitif 2020 Budget annexe Le Galinié
<b>N° 25062020-17</b> : Approbation Budget Primitif 2020 Budget annexe L'Orée de Dèzes II
<b>N° 25062020-18</b> : Acquisition d'un terrain au Colombier
<b>N° 25062020-19</b> : Rénovation éclairage public – Impasse du Puech



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 25 juin 2020**

**Signatures :**

**Christophe BEC**

**Axelle BOYER**

**Régine BROS**

**Francis CAZARD**

**Aurore COURTOIS**

**Francis ESPINASSE**  
(procuration à N. RAOUL)

**Sylvie GUIRAO**

**Patrick MARTY**

**Jacques MOLIERES**

**Nathalie RAOUL**

**Yannick RECOULES**

**Michel ROUMEGOUS**  
(procuration à Y. RECOULES)

**Martine TOURNIE**

**Céline VIGUIER**